

Publié le 21/05/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES****VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot

14370 ARGENCES

☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Chicheboville de la commune de Moulton-Chicheboville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :

09.05.2025

Date d'affichage

09.05.2025

Nombre de conseillers :

En exercice 44

Présents 26

Titulaires 26

Suppléants 0

Pouvoirs 12

Votants 38

19h27 Arrivée titulaire +1

19h28 Arrivée titulaire +1

Votants 40

Quorum 23

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Florence GUERIN, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mmes Laurence MAUREY, Sophie de GIBON (arrivée à 19h28), MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY (arrivée à 19h27), Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Lydie MAIGRET), Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Jacques-Yves OUIN), M. Thomas LEROY (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Florence GUERIN), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. Eric DUVAL (pouvoir à Joël DUGUEY), Philippe PIARD (pouvoir à Régine ÉNÉE), Daniel BUISSON (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Mmes Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Christel POIROT (pouvoir à Stéphane CASTEL), M. Didier LEMONNIER (pouvoir à Claude FOUCHER), Mme Céline LEGRIGEIS (pouvoir à Olivier GUILLEMETTE), M. Alain BOHEME.

Absents : MM. Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Mme Laurence MORIN.

Secrétaire de séance : M. Guillaume LECOEUR

Délibération n° 2025 / 75**Objet : FINANCES - Décision modificative n°1 - Budget principal**

En cas de vote favorable sur les demandes de subventions de l'AUCAME et de l'association Alternatif14, les crédits devront être ajustés.

L'estimation de la réhabilitation du pont d'Ingouville à Moulton-Chicheboville inscrite au budget pour 50 000 € TTC est basée sur une durée de vie de l'ouvrage de 30 ans, il s'avère qu'une durée de vie de 100 ans soit plus adaptée. Le surcoût s'élève à 21 000 € TTC. Il convient d'ajuster les crédits de l'opération 9956 en conséquence.

L'opération pour compte de tiers « Voirie 2022 - Parts communales » doit être ajustée.

Il est proposé de modifier les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 23 900,00
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 21 000,00
65	65748	Subventions de fonctionnement	+ 2 900,00
Total			0,00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
Total			

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
9956	2317	Immobilisations en cours	+ 21 000,00
45	45813	Voirie 2022 - Parts communales	+ 35 000,00
Total			+ 56 000,00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 21 000,00
45	45823	Voirie 2022 - Parts communales	+ 35 000,00
Total			+ 56 000,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide la passation de la décision modificative n°1 au budget principal comme suit :

Dépenses de fonctionnement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 23 900,00
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 21 000,00
65	65748	Subventions de fonctionnement	+ 2 900,00
Total			0,00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
Total			

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
9956	2317	Immobilisations en cours	+ 21 000,00
45	45813	Voirie 2022 - Parts communales	+ 35 000,00
Total			+ 56 000,00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 21 000,00
45	45823	Voirie 2022 - Parts communales	+ 35 000,00
Total			+ 56 000,00

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
 Guillaume LECOEUR




Le Président,
 Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr